

ressources de notre pays; non-seulement le nombre total de notre population sera connu, mais les différents âges seront aussi connus et le nombre particulier de chaque sexe, le recensement comprendra en outre le nombre de ceux qui sont ou ne sont pas mariés. (Il ne paraît pas cependant que les énumérateurs soient appelés à constater parmi ceux qui ne sont pas mariés combien devraient l'être ou désireraient l'être.) La profession religieuse de chacun sera aussi distinguée, et tous les renseignements qui pourraient jeter quelque lumière sur la question seront exigés. Ce recensement est appelé précisément à faire l'histoire actuelle du pays en faisant connaître sa population, ses religions, ses moyens, ses ressources et ses produits. Le revenu actuel de chaque terre sera calculé ainsi que les revenus et les produits des pêcheries, des forêts, des mines, des arts mécaniques, des manufactures, du commerce et des autres industries.

Les travaux de tous les commissaires-recenseurs et des énumérateurs réunis compilés, publiés, formeront un volume où chaque citoyen pourra puiser les renseignements de tous genres sur son pays. Toutes les paroisses de la Province y seront nommées avec les établissements publics et même de nature privée quelquefois. La population de chaque campagne, chaque village et chaque ville se trouvera à la portée de quiconque désirera le savoir. Les établissements manufacturiers grands et petits seront connus avec leur genre d'opérations, leurs ressources jusqu'à un certain point. En un mot, tous les renseignements que nous pouvons désirer avoir sur notre pays ou que nous pouvons désirer pouvoir donner à l'étranger sur notre compte seront compris dans le travail des commissaires-recenseurs et des énumérateurs.

Il est donc important que chaque commissaire-recenseur comprenne bien la tâche qui lui est imposée par cette charge et que chaque énumérateur aussi comprenne bien l'étendue des fonctions qui lui seront assignées et la portée et la valeur des renseignements qu'il devra donner sur son pays par son rapport.

Ce recensement ne doit pas être considéré par les énumérateurs comme un travail aisé, rapide et n'ayant presque aucun but pratique. Il faut, au contraire, que chaque énumérateur comprenne le rôle qu'il joue à cette occasion; il faut qu'il comprenne sa tâche comme étant appelée à donner sur son pays les renseignements qui sont nécessaires pour le bien faire connaître à chaque citoyen et à l'étranger. Tous les pays du monde font faire le recensement à certaines époques, et l'importance que l'on attache de plus en plus à cette opération doit nous faire comprendre qu'il y va quelquefois de notre intérêt et de notre orgueil national de faire connaître exactement notre position sous le rapport de notre population, de notre richesse, de nos ressources et des moyens de subsistance que nous pouvons offrir à l'émigration étrangère, et sous le rapport des ressources naturelles que la Providence a mises à la disposition du capitaliste qui désirerait tenter la fortune dans notre pays. Plus nous ferons connaître notre pays, plus nous y attirerons, et la population immigrée et la population étrangère; car notre Canada possède des ressources qui n'ont besoin que d'être connues pour être appréciées. Ne cachons rien de nos moyens, et quand nous aurons fait connaître nos ressources naturelles et la richesse de notre sol, la valeur de nos forêts et de nos mines, les lois protectrices de notre industrie, autant que nous le permet notre état actuel, nous pourrions espérer un bel avenir. Nous sommes plus qu'un village, nous sommes plus qu'une ville, nous sommes même plus qu'une colonie: nous sommes une nation appelée à jouer un rôle parmi les autres nations du monde. Si nous faisons bien connaître notre position sous tous les rapports, pour ceux qui tiennent à rester colonie sous la protection de la Grande-Bretagne, ils resserreront les liens qui doivent nous y unir en faisant mieux connaître à cette mère-patrie l'état du pays qui veut lui être soumis; et pour ceux qui aspirent à l'indépendance, c'est encore en faisant généralement mieux connaître le pays avec toutes ses ressources et ses richesses qu'ils pourront convaincre les autres que nous possédons ce qu'il faut à un état libre et indépendant pour se soutenir et pour espérer une longue vie sous une autre forme de gouvernement; et s'il en était qui désirassent sincèrement l'annexion aux États-Unis

nous leur dirions aussi: faites mieux connaître par les opérations de ce recensement votre population, vos moyens de subsistance, le nombre de vos institutions financières, commerciales ou agricoles; donnez hautement et publiquement sur votre pays tous les renseignements qu'un acheteur peut désirer avoir de l'effet qu'il se propose d'acheter, et alors encore vous excitez davantage le goût et l'appétit de ceux qui désireraient vous voir faire partie de la grande république voisine.

Sous quelque point donc que l'on envisage la question du recensement, ce doit être pour nous une question vitale, une question importante et à laquelle pour le moment nous devons attacher toute notre attention.

Nous nous contentons de ces quelques remarques pour aujourd'hui; nous reviendrons encore sur le sujet quand nous ferons connaître les noms des énumérateurs.—*Journal d'Agriculture de St. Hyacinthe.*

Colonisation.—Terres de la Couronne de la Province de Québec.

Le dernier rapport de M. J. O. Beaubien, commissaire des terres de la Couronne, fait voir que, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1870, 97,640 acres de terres de la Couronne, et 6,579 acres de terres du clergé, ont été vendus. Tandis que 61,129 acres ont été réservés par ordres en Conseil pour les opérations des sociétés de colonisation, de laquelle étendue, 15 pour cent doivent être déduits et considérés comme étant octroyés gratuitement, suivant les dispositions de la loi pour l'encouragement de ces sociétés, et pour être, en conséquence, ajoutés aux 5,159 acres accordés sur certains chemins du gouvernement, durant la même période, à titre d'octrois gratuits, faisant un total de 159,236 acres vendus, et 11,271 acres octroyés gratuitement.

Le revenu général obtenu durant la même période, et résultant de la vente des terres, des biens des Jésuites, du domaine de la Couronne et des bois et forêts, est porté à \$472,528,59; le montant provenant de cette dernière source est, à lui seul, de \$362,868,02, étant, à peu de chose près, égal au plus haut chiffre atteint sous l'ancien système du gouvernement (\$369,800,53.)

Toutefois, si le revenu provenant de la vente des terres n'a pas été aussi considérable que celui de l'année précédente, cette diminution est entièrement due à la réorganisation des agences, qui n'a pu s'opérer sans une certaine perte de temps, et sans arrêter les perceptions presque tout-à-fait, pendant près de trois mois, durant lesquels ce changement a été accompli.

Ce système est maintenant en pleine opération et donne déjà les meilleurs résultats; car les sommes perçues sur la vente des terres, durant les derniers six mois, ont égalé celles obtenues durant l'année qui les a immédiatement précédés; et l'on peut dire avec certitude que le total des perceptions effectuées par le département des terres de la Couronne, durant l'année 1870, a excédé celui de l'année 1869 de pas moins de \$115,090.

Maintenant, si l'on compare le revenu annuel des bois et forêts de la Province de Québec, depuis la confédération, avec celui de la Province d'Ontario, on obtiendra le résultat suivant:

QUÉBEC.		ONTARIO.
1867—Six mois..	\$506,583.02	\$107,648.61
1868— ..		234,209.85
1869— ..	273,041.82	435,630.78
Total..	\$779,624.84	\$777,480.24

Ce qui démontre évidemment que l'activité et la surveillance ne sont pas moindres ici, dans la Province de Québec, que celles déployées par nos amis d'Ontario, et aussi que l'avantage du régime fédératif a produit des résultats aussi avantageux pour l'un que pour l'autre de ces sections du Canada.

D'un autre côté, si les sommes provenant de la vente de nos terres ne sont pas aussi considérables que celles d'Ontario (ce qui dépend entièrement du prix de ces terres, qui est dans la Province de Québec, presque nominal, et des arrérages dus sur